

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la septième (7^e) assemblée ordinaire du conseil d'administration de la quarante-huitième (48^e) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 19 juin 2018, à 16 h 5, au Centre de développement des composites du Québec.

Présents :	M ^{me} Martine Bertrand (arrivée à 16 h 25) M ^{me} Julie Boisvert M ^{me} Line Boucher M. Paul Calce M. Jessy Desormeaux M ^{me} Sophie Filiatrault M. Nicolas Fournier M ^{me} Anne-Marie Girard M. Marc-Antoine Lachance M. Erik Laperle M ^{me} Mélanie Laroche (arrivée à 16 h 25) M ^{me} Nadine Le Gal M ^{me} Josée Longchamp M ^{me} Julie Paquette M. Benoit Rochon M ^{me} Patricia Tremblay	
Invités :	M. Alain Aubuchon, directeur M ^{me} Carole Bradley, directrice M ^{me} Chantal Henri, directrice M. Stéphane Marcoux, directeur M. Patrick Verstraelen, directeur	Direction de la vie étudiante Direction des finances et de l'approvisionnement Direction des ressources humaines Direction des ressources matérielles Direction de la formation continue, services aux entreprises et international
Excusés :	M. Michael Averill M ^{me} Stéphanie Gareau	
Secrétaire :	M ^{me} Diane Bournival, coordonnatrice	Service des affaires corporatives

07.01 Adoption de l'ordre du jour

Le président, M. Paul Calce, après avoir constaté le quorum et souhaité la cordiale bienvenue aux membres et invités, déclare l'assemblée ouverte (16 h 05).

Le président poursuit en procédant à la lecture de l'ordre du jour. Il demande aux membres s'ils ont des ajouts ou des modifications à proposer à celui-ci :

Ordre du jour

07.01	Adoption de l'ordre du jour
07.02	Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 23 mai 2018
07.03	Suites au procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 23 mai 2018
07.04	Examen des procès-verbaux des réunions du comité exécutif tenues les 11 et 25 mai ainsi que le 1 ^{er} juin 2018
07.05	Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études
07.06	Rapport de la commission des études du 30 mai 2018
07.07	Résolution – Nouveau programme d'AEC en Gestion de production culinaire
07.08	Résolution – Modifications du Règlement n° 16 relatif aux conditions d'admission, d'inscription et d'exclusion
07.09	Résolution – Critères d'ouverture, de regroupement, de scission et de fermeture d'un département
07.10	Résolution – Démarche pour la réalisation du Plan stratégique et de réussite 2019-2024
07.11	Résolution – Nomination d'un répondant en matière d'accommodement pour un motif religieux
07.12	Résolution – Désignation toponymique du local D-334 Carrefour des sciences humaines
07.13	Résolution – Calendrier des assemblées du conseil d'administration 2018-2019
07.14	Résolution – Délégation de pouvoir pendant la période estivale

07.15	Divers : <ul style="list-style-type: none">- Fondations- Avis de motion pour la modification des Règlements n^{os} 1 relatif à la régie interne du Cégep de Saint-Jérôme et 14 relatif au Code de vie au Collège- Autoévaluation des assemblées par les membres du conseil d'administration
07.16	Levée de la séance

M^{me} Anne-Marie Girard, appuyée par M^{me} Julie Paquette, propose :

« d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 19 juin 2018, tel qu'il a été présenté ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

07.02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 23 mai 2018

Comme les membres du conseil d'administration ont déjà reçu une copie de ce procès-verbal, la secrétaire, M^{me} Diane Bournival, est dispensée de la lecture de celui-ci. M^{me} Julie Boisvert désire apporter une précision au point divers. Elle mentionne que son titre chez Conception Génik inc. est directrice des communications et de l'administration. Cette modification sera faite au procès-verbal.

M^{me} Julie Boisvert, appuyée par M^{me} Sophie Filiatrault, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 23 mai 2018, avec la correction mentionnée ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

07.03 Suites au procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 23 mai 2018

Il n'y a pas de suivi à apporter à ce procès-verbal.

07.04 Examen des procès-verbaux des réunions du comité exécutif tenues les 11 et 25 mai ainsi que le 1^{er} juin 2018

Les membres n'ont pas de question à propos de ces procès-verbaux.

06.05 Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études

➤ **Président**

M. Paul Calce, mentionne que le dossier du Centre collégial de Mont-Tremblant (CCMT) a beaucoup progressé au cours du dernier mois. Des discussions additionnelles impliquant le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la Ville de Mont-Tremblant et le Collège ont eu lieu. Il tient à souligner la collaboration étroite et efficace entre la Ville de Mont-Tremblant et l'équipe du Collège impliquée dans ce projet.

M. Calce a participé, le 8 juin dernier, à l'activité Vélo-Golf au profit de la campagne majeure de la Fondation « Voir grand pour soigner ». Il félicite les membres du comité d'organisation, les bénévoles, les participants et les partenaires qui ont fait de cet événement un franc succès. Une levée de fonds exceptionnelle qui a rapporté plus de 125 000 \$.

➤ **Directrice générale**

M^{me} Nadine Le Gal relate les activités et rencontres au niveau régional auxquelles elle a participé :

- Rencontre de deux candidats aux prochaines élections : M. Youri Chassin de la Coalition Avenir Québec et M^{me} Naomie Goyette du Parti libéral du Québec.
- Participation à l'inauguration, à la Cathédrale de Saint-Jérôme, de l'espace Marie-Anne (Esther) Blondin, fondatrice de la Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne.
- Conférence conjointe entre le Collège et le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides relative aux enjeux reliés de la légalisation du cannabis.
- Conférence de presse à l'Institut du véhicule innovant pour annoncer la création d'un Pôle régional d'innovation.

Au Collège, les activités de fin d'année se sont poursuivies avec, entre autres :

- Mérite étudiant où 83 différentes bourses furent décernées.
- Journée Plein air d'été des employés.
- Fête des retraités.
- Rencontre de cadres pour la mise en commun des plans de travail 2018-2019 et souper de fin d'année.

➤ **Directrice des études**

M^{me} Patricia Tremblay énumère plusieurs activités qui ont eu lieu depuis la dernière séance :

- Colloque des sciences de la nature tenu au CCMT.
- Remise de diplômes dans le programme Techniques éducation spécialisée.
- Remise de diplômes et de 13 bourses au CCMT, le 25 mai 2018, à laquelle ont assisté 175 personnes pour féliciter 37 finissants de la promotion 2017-2018.
- Remise de diplômes au Centre collégial de Mont-Laurier, où plusieurs convives ont applaudi 67 finissants et assisté à la remise de bourses totalisant 13 350 \$.

M^{me} Patricia Tremblay participait récemment à la séance de la Commission des affaires pédagogiques (CAP), où les points suivants furent discutés :

- **Cours exploratoires** : le financement de ces cours a été revu à la hausse en Tremplin DEC.
- **Projets d'apprentissage en milieu de travail** : une demande des directions des études du réseau a été présentée au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour assurer la pérennité de ces projets.
- **Programmes 180.A0 et 180.B0** : le poids de ces programmes est haussé, et ce rétroactivement à l'année 2016-2017, pour les simulateurs détenus par les collègues.
- **Annexe S047** : ajustement au niveau de la mobilité interrégionale, afin que les étudiants qui sont dans la même région, mais à plus de 100 km, soient admissibles.
- **Stratégie numérique** : publiée en juin par le ministère, elle représente un gros chantier dans les Collèges, pour les années à venir.
- **Révision du programme 200.B0** (Science de la nature) : une rencontre réunissant des intervenants du ministère, des collègues et des universités aura lieu afin de définir les orientations.

07.06 Rapport de la commission des études du 30 mai 2018

En l'absence de la vice-présidente de la commission des études, M^{me} Isabelle Côté, c'est M^{me} Patricia Tremblay, directrice des études, qui présente le rapport de la rencontre tenue le 30 mai dernier. Après avoir énuméré les avis émis, elle lit le passage suivant du rapport relatif à l'adoption des modifications apportées aux Règlements n^{os} 3 et 17 :

« La commission des études demande que le conseil d'administration reprenne le vote du 13 mars 2018 sur les Règlements n^{os} 3 et 17 en tenant compte de l'avis défavorable de la commission des études. »

M^{me} Tremblay rappelle que les règlements modifiés ont été adoptés et envoyés au ministère. Toutefois, comme la révision de ces règlements revient année après année, les arguments mentionnés dans l'avis pourront être pris en considération lors des prochaines modifications, avec le résultat de l'analyse qui sera faite par la Direction des études relativement aux coûts afférents pour différents cours et items.

07.07 Résolution – Nouveau programme d'AEC en Gestion de production culinaire

M. Erik Laperle, conseiller pédagogique à la Direction de la formation continue, services aux entreprises et international, expose les grandes lignes de ce nouveau programme.

CONSIDÉRANT que ce programme, élaboré conjointement par la Direction de la formation continue, service aux entreprises et international (DFCSEI) et le département de Techniques de gestion d'un établissement de restauration (TGER), selon le cadre de référence du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), conduit à une attestation d'études collégiales (AEC) en Gestion de production culinaire (LJA.1Z).

CONSIDÉRANT que cette AEC, reposant sur une collaboration entre la DFCSEI, les enseignants du programme TGER et l'École hôtelière des Laurentides (EHDL), s'inscrit en lien direct avec certaines orientations du Plan stratégique 2014-2019 du Collège, dont :

- Orientation 2, axe 2.2, objectifs 2.2.1 : Offrir des programmes et des formations qui répondent aux besoins des étudiants et de la communauté et 2.2.2 : Offrir des services afin de rehausser la qualification et améliorer l'employabilité des travailleurs ;
- Orientation 4, axe 4.1, objectif 4.1.1 : Consolider et accentuer la présence du Collège au sein de la communauté.

CONSIDÉRANT que le devis du programme (cahier de programme) AEC en Gestion de production culinaire a été déposé à la commission des études le 18 avril 2018 et que celle-ci a émis un avis favorable le 30 mai 2018.

CONSIDÉRANT que ce nouveau programme est présenté au conseil d'administration par la Direction de la formation continue, services aux entreprises et international.

M^{me} Josée Longchamp, appuyée par M^{me} Anne-Marie Girard, propose :

« d'adopter le programme d'études menant à une attestation d'études collégiales (AEC) en Gestion de production culinaire, tel qu'il a été présenté par la Direction de la formation continue, services aux entreprises et international ».

C.A. 38 (2017-2018)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

07.08 Résolution – Modifications du Règlement n° 16 relatif aux conditions d'admission, d'inscription et d'exclusion

M^{me} Patricia Tremblay, directrice des études, rappelle sommairement les étapes qui ont conduit à la présentation de ces modifications au Règlement n° 16.

À la suite des modifications apportées au Règlement sur le régime des études au collégial (RREC), une révision du Règlement n° 16 relatif aux conditions d'admission, d'inscription et d'exclusion s'imposait. Un comité de travail réunissant des enseignants des programmes de techniques humaines et des directeurs adjoints des études a été formé afin de procéder à la mise à jour de ce règlement. En plus du mandat initial, ce comité a analysé les processus d'admission et a formulé des recommandations permettant d'améliorer ceux-ci.

CONSIDÉRANT que les modifications présentées au Règlement 16 relatif aux conditions d'admission, d'inscription et d'exclusion respectent le Règlement sur le régime d'études collégiales (RREC).

CONSIDÉRANT que le Collège veut permettre, à tous les étudiants qui ont les acquis, l'accès aux études postsecondaires et leur assurer la meilleure qualité de formation possible pour l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) dans un délai raisonnable.

CONSIDÉRANT que les modifications au Règlement 16 relatif aux conditions d'admission, d'inscription et d'exclusion ont été présentées à la commission des études et que celle-ci a émis un avis favorable lors de la séance tenue le 30 mai 2018.

CONSIDÉRANT que M^{me} Patricia Tremblay, directrice des études, à l'aide du document de révision illustrant les principaux changements proposés, présente ces modifications qui découlent de la récente révision du RREC récemment modifié et des recommandations du comité de travail.

M^{me} Julie Boisvert, appuyée par M. Nicolas Fournier, propose :

« d'adopter les modifications proposées au Règlement n° 16 relatif aux conditions d'admission, d'inscription et d'exclusion, telles qu'elles ont été présentées par la Direction des études ».

C.A. 39 (2017-2018)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

07.09 Résolution – Critères d'ouverture, de regroupement, de scission et de fermeture d'un département

M^{me} Patricia Tremblay, directrice des études, présente le sujet.

CONSIDÉRANT que le Collège doit fixer, selon l'article 4-1.04 de la convention collective du personnel enseignant, des critères relatifs à la création des départements et à la fixation de leur nombre, après consultation de la Commission pédagogique.

CONSIDÉRANT que ce cadre de référence portant sur les critères d'ouverture, de regroupement, de scission et de fermeture d'un département a obtenu un avis favorable de la commission des études le 30 mai 2018.

CONSIDÉRANT que les critères d'ouverture, de regroupement, de scission et de fermeture d'un département ont été présentés par M^{me} Patricia Tremblay, directrice des études, au conseil d'administration pour adoption, et que ces derniers ont eu l'occasion d'obtenir des réponses à leurs questions.

M^{me} Anne-Marie Girard, appuyée par M^{me} Sophie Filiatrault, propose :

« d'adopter le cadre de référence portant sur les critères d'ouverture, de regroupement, de scission et de fermeture d'un département tel qu'il a été présenté par la Direction des études ».

C.A. 40 (2017-2018)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

07.10 Résolution – Démarche pour la réalisation du Plan stratégique et de réussite 2019-2024

M^{me} Nadine Le Gal, directrice générale, présente la démarche qui permettra d'élaborer et d'adopter le prochain plan stratégique quinquennal.

CONSIDÉRANT que le troisième plan stratégique (2014-2019) du Collège se terminera en juin 2019.

CONSIDÉRANT qu'un nouveau plan stratégique couvrant la période 2019-2024 doit être préparé et adopté par le conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que ce plan stratégique intégrera le Plan de réussite du Collège et qu'il sera soumis à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

CONSIDÉRANT que le comité de direction du Collège s'est fait accompagner par la firme Grisvert et a participé à deux rencontres d'analyse et de réflexion.

CONSIDÉRANT que le comité de direction s'est entendu sur la philosophie de la démarche et que cette dernière privilégiera la cocréation et la consultation, en utilisant l'approche collaborative qui fait appel à l'intelligence collective, afin de faire émerger le nouveau plan.

CONSIDÉRANT que M^{me} Nadine Le Gal, directrice générale, présente la démarche au conseil d'administration en expliquant toutefois que les comités et équipes de travail seront formés par la suite.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration sera informé régulièrement de l'avancement des travaux.

M^{me} Julie Boisvert, appuyée par M. Erik Laperle, propose :

« d'adopter la démarche d'élaboration du plan stratégique 2019-2024 telle qu'elle a été présentée et de confier sa réalisation à la Direction générale qui pourra se faire accompagner par une firme extérieure dans le but de garantir une efficacité optimale de la future planification stratégique ».

C.A. 41 (2017-2018)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

07.11 Résolution – Nomination d'un répondant en matière d'accommodement pour un motif religieux

M^{me} Nadine Le Gal, directrice générale, présente le sujet. Elle rappelle que de nouvelles obligations sont imposées aux collègues et qu'un comité a été formé afin de se préparer à répondre à ces exigences légales.

CONSIDÉRANT que la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État (ci-après nommée la Loi) est entrée en vigueur le 18 octobre 2017.

CONSIDÉRANT que la Loi vise, entre autres, à : « affirmer la neutralité religieuse de l'État afin d'assurer à tous un traitement respectueux des droits et libertés qui leur sont reconnus, incluant la liberté de religion des membres du personnel des organismes publics » et à « reconnaître l'importance d'avoir le visage découvert lorsque des services publics sont donnés et reçus afin de s'assurer de la qualité des communications entre les personnes, de permettre la vérification de l'identité de celles-ci ou pour des fins de sécurité.

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Loi impose notamment aux membres du personnel des organismes publics le devoir de neutralité religieuse dans l'exercice de leurs fonctions.

CONSIDÉRANT que l'article 11 de la Loi stipule que lors du traitement d'une demande d'accommodement pour un motif religieux résultant de l'application de l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne, l'organisme doit s'assurer :

1. que la demande est sérieuse;
2. que l'accommodement demandé respecte le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que le droit de toute personne d'être traitée sans discrimination;
3. que l'accommodement demandé respecte le principe de la neutralité religieuse de l'État;
4. que l'accommodement est raisonnable, c'est-à-dire qu'il ne doit imposer aucune contrainte excessive eu égard, entre autres, au respect des droits d'autrui, à la santé ou à la sécurité des personnes, au bon fonctionnement de l'organisme, ainsi qu'aux coûts qui s'y rattachent.

Un accommodement ne peut être accordé que si le demandeur a collaboré à la recherche d'une solution qui satisfait au caractère raisonnable.

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Justice a édicté des lignes directrices afin de faciliter le traitement des demandes et d'accompagner les organismes visés par la Loi.

CONSIDÉRANT que parmi les obligations de la Direction générale du Collège se trouve celle de désigner au sein de son personnel un répondant en matière d'accommodement.

M^{me} Sophie Filiatrault, appuyée par M^{me} Julie Paquette, propose :

« de nommer M^{me} Diane Bournival, coordonnatrice du Service des affaires corporatives, à titre de répondante en matière d'accommodement pour un motif religieux et dont le mandat sera de conseiller la Direction générale du Collège et de formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues ».

C.A. 42 (2017-2018)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

07.12 Résolution – Désignation toponymique du local D-334 Carrefour des sciences humaines

M^{me} Nadine Le Gal, directrice générale, préside le comité de toponymie et à ce titre, présente la recommandation formulée par le comité.

CONSIDÉRANT que le Collège a adopté une Politique institutionnelle de toponymie afin, entre autres, de définir les lignes directrices, critères et processus, règles d'écriture et autres normes entourant une demande de désignation toponymique.

CONSIDÉRANT que conformément à la Politique institutionnelle de toponymie, un comité constitué de plusieurs membres a été créé et que ce dernier est chargé, notamment, de se doter d'outils facilitant le dépôt et le traitement des demandes et d'étudier toutes les demandes de désignation toponymique.

CONSIDÉRANT qu'en date du 31 mars 2017, le Département de sciences sociales a déposé une demande de désignation toponymique visant le local D-334 afin qu'il soit nommé « Carrefour des Sciences humaines Jacques Grand'Maison ».

CONSIDÉRANT que le Département de sciences sociales, en date du 15 mars 2018, a acheminé au comité de toponymie des précisions sur la demande de désignation toponymique du local D-334 "Carrefour des Sciences humaines".

CONSIDÉRANT que la demande visant à désigner le local D-334 « Carrefour des Sciences humaines Jacques Grand'Maison » a été étudiée attentivement, en date du 6 avril 2018, par les membres du comité de toponymie.

CONSIDÉRANT que le comité de toponymie recommande, à l'unanimité, au conseil d'administration :

- d'approuver la demande de désignation toponymique déposée par le Département de sciences sociales afin que le local D-334 porte le nom de « Carrefour des Sciences humaines Jacques Grand'Maison » ;
- que la désignation toponymie soit assortie d'un volet pédagogique afin de mettre en valeur la désignation auprès de la communauté collégiale ;
- qu'une attention particulière soit portée à l'implantation de la désignation afin de maximiser son adhésion auprès des utilisateurs.

M^{me} Mélanie Laroche, appuyée par M. Marc-Antoine Lachance, propose :

« d'approuver la demande de désignation toponymique déposée par le Département de sciences sociales

- que le local D-334 porte le nom de « Carrefour des Sciences humaines Jacques Grand'Maison » ;

- qu'il y ait des mesures prises afin de développer un volet pédagogique permettant de mettre en valeur la désignation et de maximiser son adhésion par la communauté collégiale ».

C.A. 44 (2017-2018)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

07.13 Résolution – Calendrier des assemblées du conseil d'administration 2018-2019

M^{me} Diane Bournival, coordonnatrice du Service des affaires corporatives, présente le calendrier légèrement modifié depuis qu'il a été déposé, car certaines rencontres sont venues s'ajouter, obligeant la modification des quelques dates. M^{me} Bournival demande aux membres si le nouveau calendrier proposé leur convient.

M^{me} Anne-Marie Girard, appuyée par M^{me} Julie Paquette, propose :

« d'adopter le calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2018-2019 comme il a été présenté ».

C.A. 45 (2017-2018)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

07.14 Résolution – Délégation de pouvoir pendant la période estivale

CONSIDÉRANT que la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) identifie le conseil d'administration comme le dirigeant de l'organisme.

CONSIDÉRANT que la LCOP permet au dirigeant de l'organisme de déléguer ses pouvoirs en vertu de cette loi.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a délégué ses pouvoirs au comité exécutif et à la directrice générale, comme prescrit à l'article 10 du Règlement n° 7 relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction du Collège.

CONSIDÉRANT que l'une des délégations à la directrice générale l'autorise à approuver toute modification à un contrat occasionnant une dépense supplémentaire pour un maximum de 10 % du montant initial du contrat.

CONSIDÉRANT que plusieurs travaux de construction sont en cours.

M. Marc-Antoine Lachance, appuyé par M. Nicolas Fournier, propose :

« de déléguer l'autorisation d'approuver toute modification à un contrat occasionnant une dépense supplémentaire pour un maximum de 10 % du montant initial du contrat à la directrice des études pour la période allant du 1er juillet 2018 au 10 août 2018 ».

C.A. 46 (2017-2018)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

07.15 Divers :

➤ **Fondations :**

Le président a souligné, dans son rapport, le succès du Vélo-Golf de la Fondation.

➤ **Avis de motion :**

- **Modifications des Règlements n^{os} 1 relatif à la régie interne du Cégep de Saint-Jérôme et 14 relatif au Code de vie au Collège :** M. Paul Calce, président, informe les membres que des projets de modification de ces deux règlements leur seront soumis prochainement.

➤ **Autoévaluation des assemblées par les membres du conseil d'administration :**

M^{me} Nadine Le Gal, directrice générale, informe les membres qu'un sondage leur sera acheminé par M. Ando Ballaman, adjoint à la direction, afin d'évaluer plusieurs aspects des assemblées. Elle rappelle l'importance de remplir ce sondage, pour poursuivre la démarche d'amélioration continue en cours.

07.16 Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, M. Nicolas Fournier, appuyé par M^{me} Line Boucher, propose :

« la levée de la séance ».

La proposition est adoptée à l'unanimité et la séance se termine à 17 h 50.

Paul Calce
Président

Diane Bournival
Coordonnatrice du Service des affaires
corporatives